

Le médecin traitant comme producteur d'information, grâce à la simplification administrative

- Témoignage de docteur de Ghellinck, médecin généraliste à Alsemberg

Le métier de médecin traitant a fondamentalement changé ces dernières années. Nous ne sommes plus seulement des fournisseurs de soins, nous sommes aussi devenus, dans ce vaste paysage chaotique de la médecine, les managers du patient. Dans ce domaine de soins hyperspécialisé, avec une surabondance d'information, le médecin traitant est devenu une des rares personnes ayant encore une vue globale sur le patient.

Un tas de nouvelles possibilités eHealth ont permis au Dossier Médical Informatisé des médecins traitants de devenir la plaque tournante de l'information médicale.

Le médecin traitant était dans le passé souvent un consommateur d'information, il est maintenant en train de devenir, en accéléré, un producteur d'information. Le dossier central Sumehr en est le parfait exemple, mais pas le seul. Le médecin traitant est de plus en plus consulté par d'autres fournisseurs de soins et services publics. Il est de plus en plus souvent demandé de partager ses données. Ce tas de formulaires et tâches ne lui ont pas rendu la vie plus facile. De la part des médecins vient donc une forte demande vers une administration simplifiée.

Ceci exige deux choses:

- Le médecin traitant doit disposer d'une part d'un Dossier Médical Informatisé performant et d'autre part de moyens de communication vastes et simples d'utilisation.
- De plus il faut réfléchir à une uniformisation et une efficacité du partage de données. Beaucoup d'initiatives ICT sont une digitilisation des formulaires papiers.

Le projet présenté aujourd'hui va à la rencontre de ces attentes.

Lancement My Handicap : partager les données de manière plus efficace

Jusqu'à récemment les patients faisant une demande au Service de personnes avec un handicap venaient avec 2 piles de documents. Ceux-ci devaient être remplis manuellement avec toutes sortes de données possibles, utiles ou non. Ces données devaient encore être complétées par des copies de toutes sortes de rapports. Au plus, au mieux. Le remplissage de ces documents demandait, selon la complexité du dossier, facilement une demi-heure.

My Handicap rend ce processus beaucoup plus efficace. La tâche du médecin traitant est décrite avec précision et renvoyée à son essentiel.

Le principe de base est le eForm. Ceci est un format standardisé pour tous les dossiers médicaux des médecins traitants, dans lequel le destinataire – dans ce cas-ci le Service de personnes avec un handicap – décide quelles données médicales il a besoin pour traiter le dossier.

Toutes les données nécessaires sont importées automatiquement depuis le DMI dans le format selon le principe 'Only Once'. Fini la transcription d'information existante. Des informations supplémentaires pourront toujours être ajoutées manuellement.

À la fin du processus, il est possible de transmettre l'eForm à un destinataire du service concerné via le eHealthbox.

Ce eHealth box est un système de mail crypté et sécurisé, pour fournisseurs de soins, offert par eHealth.

Comme déjà cité, un facteur important à la réussite de ce projet est la simplicité d'utilisation du DMI, qui est chargé d'importer les informations de manière organisée.

À cette condition et si le dossier médical du médecin traitant est bien structuré et à jour, on pourra de façon drastique raccourcir l'investissement de temps par rapport à la version papier.

Il y a encore quelques questions prioritaires qui sont importantes pour nous:

- Ce service doit être disponible dans tous les dossiers médicaux des médecins traitants.
- La protection des données privées des patients doit être respectée: en accord avec le SPF les données ne seront utilisées que pour cette demande.
- Il est essentiel que le demandeur, le patient, prenne contact avec le médecin traitant. Ce dernier pourra ensuite déterminer si toutes les informations nécessaires sont disponibles, ou le cas échéant si le remplissage des formulaires nécessite un contact avec le patient.
- Afin de remplir les formulaires correctement, le médecin traitant doit également disposer de toutes les informations nécessaires. Il est donc crucial que les spécialistes, hôpitaux et autres fournisseurs de soins leur envoient un rapport à chaque fois.
- My Handicap est un travail d'équipe. Nous ne pouvons pas évoluer vers un système de remplissage compartimenté: certaines situations exigeront une concertation afin de par exemple bien évaluer la possible indépendance de personnes socialement vulnérables.

Pour conclure

Le DMI du médecin traitant a fortement évolué ces 2 dernières années et nous disposons maintenant d'une aide efficace et moderne dans nos consultations. Beaucoup nous envierons cela.

My Handicap est un marchepied et un exemple de comment une simplification administrative peut concrètement prendre forme dans un milieu électronique. My Handiap utilise pleinement les nouveaux concepts et possibilités offerts par l'ICT.

Tout ceci a été rendu possible par un bon modèle de concertation. Nous remercions les différents services publics, groupes d'utilisateurs et parties prenantes de rendre cela possible.

Peu à peu l'avenir prend forme, aussi dans notre travail quotidien. Nous mettons résolument pied dans l'ère McLuhan en laissant derrière nous Gutenberg.